



Paris, le 20 octobre 2020

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Chers anciennes et anciens,

Nous tiendrons notre prochaine assemblée générale annuelle

le mercredi 25 novembre 2020 à 19 heures

dans les locaux du cabinet Jones Day, 2, rue Saint Florentin, 75001 Paris

avec l'ordre du jour suivant :

19h00 accueil

19h15 assemblée générale ordinaire

- rapport moral et financier 2019-2020
- cotisation 2021
- renouvellement partiel du conseil de l'association :
 - o cinq mandats venant à échéance :
 - Cyril Bladier (89), qui se représente,
 - Charles Gavoty (92), qui se représente,
 - Aymeric Poisson (06), qui se représente,
 - Elisabeth de Sèze-Fichter (93), qui se représente, et
 - Hervé Morand (85),
 - o deux nouveaux mandats : Hélène Croizé-Pourcelet-Dupuy (04) et Pierre Morel-Fatio (02) qui se présentent,
- confirmation du renouvellement des mandats des membres du bureau de l'association (Charles Gavoty (92), président, Cyril Bladier (89), trésorier, et Jean-Louis Minard (84), secrétaire) et nomination de Pierre-Céols Fischer (06) comme vice-président,
- questions diverses

19h45 conclusion du père Patrick Langue, sj, conseiller spirituel de l'association

En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, l'assemblée générale se tiendra à **huis clos**. Le lien Zoom suivant permettra à ceux qui le souhaitent de la suivre à distance :

<https://reedsmith.zoom.us/j/98775003082> mot de passe : 395884

Le conseil de l'association se joint à moi pour remercier ceux qui pourront y participer.

Bien amicalement,

Charles Gavoty, président

12, rue Benjamin Franklin, 75116 Paris

SAINT-LOUIS DE GONZAGUE



ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES

Assemblée générale du mercredi 25 novembre 2020

Projet de résolutions

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport moral relatif à l'exercice 2019-2020.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2019-2020 et donne quitus de leur gestion aux membres du conseil.

Troisième résolution

L'assemblée générale fixe la cotisation 2021 à 50 euros, sauf (i) pour les 5 dernières promotions qui bénéficient d'une cotisation minorée de 100 euros pour 5 ans, (ii) pour les couples qui bénéficient d'une cotisation annuelle commune de 80 euros et (iii) pour les membres associés dont la cotisation annuelle est fixée à 30 euros. L'assemblée générale autorise le conseil à offrir une cotisation minorée à l'occasion du lancement du nouveau site de l'association.

Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de certains membres, élit deux nouveaux membres au conseil, confirme le renouvellement du bureau et élit un vice-président.

Assemblée générale du mercredi 25 novembre 2020

à nous retourner à association@anciensfranklin.org ou au 12, rue Benjamin Franklin, 75116 Paris

POUVOIR

Je soussigné _____
membre actif de l'Association des anciens élèves de Franklin

donne par les présentes pouvoir à _____¹
pour me représenter à l'assemblée du 25 novembre 2020, participer à toute décision et prendre part aux votes.

Fait à _____, le _____ signature :

¹ Laisser en blanc ou mettre le nom d'un membre du bureau présent à l'assemblée